



Madame la Présidente, Monsieur le Président
Moins de 13 ans Masculin Honneur

Mandelieu le 07 avril 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme annoncé sur le courrier du 20 décembre 2018, les finalités du championnat -13 ans masculin Honneur se dérouleront de la manière suivante :

-Quart de Finale Week end du 13/14 avril 2019 : (le club premier nommé reçoit)

M1 : ES Cros Cagnes X AS Cannes Mandelieu 3 ; **M2** : ASSM X HBMMS 2;

M3 : Breil / Roya X Villeneuve Loubet 2 ; **M4** : 3 Villefranche SJB X Pays Grasse HB APPT 2

Pour les quarts de finale, l'arbitrage sera assuré par des Jeunes Arbitres tuteurés (-19 ans ; -17 ans ; -15 ans) du club recevant.

Règlement sportif général -13 ans Masculins, à remettre aux éducateurs, qui doivent l'avoir en leur possession sur chaque rencontre.

- 7 contre 7
- 2 périodes de 20 min (10min de pause)
- 1 TTO par période et par équipe
- DEF MT 1: Défense Etagée 2 joueurs minimum en dehors des 9m
- DEF MT 2: Défense Libre
- Pas de changement ATT-DEF systématique
- Pas de prise en stricte
- Ballon Taille 1

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6 du Règlement général des compétitions nationales.

DÉROULEMENT JETS DE SEPT MÈTRES

Article 3.3.6. du Règlement Général des Compétitions Nationales

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4e paragraphe).

Chaque équipe désigne 5 joueurs.

Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse.

Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs.

Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer.



Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs. Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner 5 joueurs.

L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de 5 joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire.

Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e).

Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des 5 tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

Toute rencontre jouée sans l'accord de la CDOC sera perdue par pénalité par les deux clubs qui seront sanctionnés sportivement et financièrement.

Je vous rappelle que les horaires de rencontre de cette catégorie sont : Le samedi de 14h00 à 18h30 et le dimanche de 09h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00. Les conclusions doivent être saisies sur « Gest-Hand » au plus tard 5 jours avant la rencontre. La feuille de match électronique doit être renvoyée au Comité 06 par téléchargement via le logiciel de feuille de match électronique dans les 24 heures qui suivent la date de la rencontre.

-Demies Finale Week du 27/28 avril 2019 : (le club premier nommé reçoit) :

M5 : Vainqueur M1 X Vainqueur M2 ; **M6** : Vainqueur M3 X Vainqueur M4

M7 : Perdant M2 X Perdant M1 ; **M8** : Perdant M4 X Perdant M3

-Match de Classement sur un même site Week end du 04/05 mai 2018 :

Places 7/8 : Perdant M7 X Perdant M8 Places 5/6 : Vainqueur M7 X Vainqueur M8

Places 3/4 : Perdant M5 X Perdant M6 Places 1/2 : Vainqueur M5 X Vainqueur M6

En souhaitant la réussite de votre club dans cette compétition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

Le Président de la
Commission d'Organisation des Compétitions

R. BADALASSI

